

Igornay : carton rouge du tribunal pour un footballeur

C'est devant la formation correctionnelle chalonaise en formation de juge unique lundi, qu'un homme âgé de 32 ans a comparu pour avoir outragé un arbitre de football le 16 février 2014 à Igornay dans l'Autunois. Ce jour-là un match oppose l'équipe locale à Autun, la rencontre est très tendue. À la 75^e minute (un quart d'heure de la fin du match), l'arbitre siffle une faute contre l'équipe senior d'Autun.

« Je vais te faire la peau »

Les joueurs contestent, le prévenu autunois se serait approché de l'arbitre et front contre front, il aurait lâché : « Je vais te faire la peau, je vais te couper la tête ». L'arbitre décide d'arrêter la compétition sportive, un climat houleux prenant le pas sur la sérénité qui devrait normalement présider les débats sur la pelouse. Malgré les témoignages à charge attestant d'insultes le prévenu tente de rectifier : « J'ai simplement demandé des explications, je n'ai pas insulté l'arbitre, j'ai juste dit que c'était un massacre, des



Un carton rouge à 400 € ! Photo d'illustration JSL

gens comme toi n'ont rien à faire sur un terrain de foot ».

Le ministère public n'entend pas transiger avec les faits retenant l'outrage en l'espèce pour réclamer une

peine d'amende de 400 euros. La juridiction prononce, après délibéré la peine de ce même montant d'amende mais avec sursis.

B.D.B. (CLP)